

SAS DE MONTPELLIER: QUAND L'INACTION MET EN DANGER PERSONNELS ET MISSION !

Le 20 04 2026

La Structure d'Accompagnement vers la Sortie de Montpellier fait une nouvelle fois parler d'elle pour de mauvaises raisons.

Grâce à la **vigilance et aux professionnalismes des personnels**, **150 grammes** de résine de cannabis ont été découverts en une seule et même journée.

Dès le matin, lors du **contrôle de la cour de promenade** avant l'accès des détenus, un « colis » **lesté de cailloux** a été intercepté. Il contenait **50 grammes** de produits illicites.

Plus tard lors de la **distribution des tickets de rendez-vous**, un détenu a été surpris sur **une terrasse** en train de récupérer un autre « colis ». Il contenait **99,4 grammes** de résine de cannabis, de **9 cigarettes** et de **4 paquets de feuilles à rouler**.

Ces faits illustrent une réalité dénoncée depuis l'ouverture : **la SAS de Montpellier n'est pas hermétique. Les carences sécuritaires persistantes, notamment l'absence de portique de contrôle et de cameras dans des zones identifiées comme sensibles (cuisines et terrasses), favorisent les trafics et les dérives.**

À plusieurs reprises **L'UFAP UNSa justice du CP de VLM** à alerté sur ces manquements, sans réponse à la hauteur des enjeux.

Au-delà des constats, c'est la philosophie même de la structure qui est aujourd'hui remise en cause. Ne pas corriger des failles pourtant connues, revient à fragiliser la mission d'accompagnement vers la sortie et en détourner le sens.

Un tel dispositif **ne peut fonctionner** sans un cadre **sécurisé et maîtrisé**. L'inaction actuelle compromet la sécurité des personnels, celle des détenus, mais aussi la crédibilité globale du modèle.

L'UFAP UNSa Justice du CP de VLM exige la mise en place immédiate **d'un portique de sécurité** pour les contrôles à l'entrée et au retour de promenade, **l'installation de caméras dans toutes les zones sensibles**, notamment les cuisines et les terrasses et une **adaptation stricte des activités au regard des effectifs disponibles**.

Nous dénonçons le maintien de **l'activité jardin hier matin** malgré un sous-effectif manifeste et comme sur l'ensemble du CP de VLM, **les activités non essentielles doivent être systématiquement suspendues en cas de manque de personnel !!!**

L'UFAP UNSa Justice du CP de VLM alerte : sans réaction rapide et concrète de l'administration, la SAS de Montpellier continuera de dériver, au détriment de la sécurité de tous et du sens même de sa mission.

L'UFAP UNSa Justice du CP de VLM enjoint l'administration à prendre, sans délai, les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des agents et endiguer les trafics.

M.O Secrétaire locale de **L'UFAP UNSa justice du CP de VLM**